ID: 044-200067635-20240517-05\_2024\_15-AU

## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

#### Année 2024

Décision du 17 mai 2024

### **PATRIMOINE**

05.2024-15

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « travaux d'éclairage public parc d'activités du Haut Coin à Aigrefeuille sur Maine »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la rénovation de l'éclairage public de la ville d'Aigrefeuille sur Maine sur leur domaine public,

Considérant le départ électrique de l'armoire de comptage appartenant à CSMA, et donc la nécessité de dissocier les points de comptage communaux et intercommunaux en créant une armoire complémentaire dédiée et rétrocédée à la commune d'Aigrefeuille sur Maine,

Considérant que Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44) sise rue Roland Garros à Orvault (44701), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

#### DÉCIDE

de conclure un contrat avec TE44, sise rue Roland Garros à Orvault (44701), concernant les travaux d'éclairage public dans le parc d'activités du Haut Coin à Aigrefeuille sur Maine pour un montant total de 15 762,26 € TTC, étant entendu que le taux de TVA applicable pour cette prestation est de 0%.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »